

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1351

présenté par
Mme Le Nabour, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« exclusion »

le mot :

« exception ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.